

SANTÉ - Après le succès de la journée du 16

Créer un puissant rapport de forces (p. 3)

COMMUNISTES

Deuxième tour

Les derniers gestes militants (p. 4)



Fabien Roussel face à Jean-Jacques Bourdin en direct - 23/06

vidéo

**Fabien Roussel
face à
J.-J. Bourdin en
direct - 23 juin**

L'AIR DU TEMPS

Pourcentages

« Les temps sont durs pour tout le monde, nous aussi, on se sacrifie (un peu) » : ça pourrait être le titre de la nouvelle comédie que nous jouent les patrons du CAC 40. Le grand chef de Carrefour, par exemple, celui qui gagne 300 fois le salaire de ses caissières, laisse entendre qu'il réduira de 25 % sa rémunération fixe. 25 %, joli chiffre ! Oui mais, on découvre, premièrement, que cela ne concernera que deux mois de ce revenu, et deuxièmement, que la rémunération fixe de ce PDG ne représente que 20 % de sa rémunération totale. Donc à l'arrivée il ne devrait se priver que de 0,83 % de son pactole. Au fait, l'ex-patron de Renault, Carlos Ghosn, qui battit longtemps des records dans la catégorie « gros salaires », il met combien dans le pot commun ? ☆

Gérard Streiff

SOUSCRIPTION 2020 (cliquez)

Je verse : €

**“En pleine bataille des retraites
donner les moyens au PCF d'intervenir”**

Chèque à l'ordre de “ANF PCF” : 2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris Cedex 19

LA PELLE DU 28 JUIN



A TOUS LES MACRONAIS



chantal montellier



en direct

SOIRÉE
ÉLECTORALE

En direct
sur le
facebooklive
du PCF
à partir
de 21h30

En replay



"Le port du masque pour tous est une question de santé publique. Leur coût, comme pour un médicament de première nécessité, doit être pris en charge par la sécurité sociale." - Fabien Roussel

Après le succès de la journée du 16

Créer un puissant rapport de forces

Déconfinement de la colère, déconfinement des luttes sociales, la journée de mobilisation du 16 juin pour la santé a été un véritable succès avec des milliers de personnels hospitaliers, de citoyen-ne-s mobilisé-e-s dans toute la France pour exiger plus de moyens pour l'hôpital, les Ehpad, et plus largement pour le service public. Cette colère qui s'est exprimée le 16 juin dans la rue, devant les hôpitaux, devant les Ehpad est identique à celle qui gronde depuis plus d'un an, voire deux pour les Ehpad, à cela près qu'une catastrophe sanitaire est passée par là et a levé le voile sur la désastreuse situation de notre service public hospitalier et plus largement de notre système de santé. À l'occasion de cette crise sanitaire, toute la population a pris conscience à la fois du bien inestimable que représente la santé, et des conséquences désastreuses d'une logique néolibérale appliquée année après année à l'hôpital public, logique de marchandisation de toute activité humaine.

MM. Macron, Philippe, Vèran répètent à l'envi que l'hôpital a tenu bon, mais en réalité il n'a pas tenu ! Il a fallu le confinement général et l'arrêt des activités médicales hors Covid (déprogrammation de consultations, d'opérations, d'accès à l'IVG) et donc l'abandon d'une partie des autres pathologies, pour passer le pic. Sans parler de l'épuisement des professionnel-le-s de santé, en nombre insuffisant qui ont manqué de matériel le plus élémentaire et l'incapacité à répondre à la mise en sécurité des soignant-e-s et des patient-e-s par du matériel adapté, mettant en exergue la désindustrialisation catastrophique de la France.

Néanmoins, impossible pour le gouvernement de faire l'impasse sur les revendications légitimes et unanimes des hospitaliers, de leurs syndicats, de leurs collectifs et de tous les élu-e-s et les comités d'usagers défendant leurs hôpitaux de proximité. Au pied du mur, il leur concède des primes (sélectives...),



annonce des médailles, un hommage au défilé du 14 juillet, des dons de congés des autres salarié-e-s et finit par promettre... « *un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières pour notre hôpital ; c'est ce que nous devons aux soignants et à la Nation* ». (Macron, 14 avril 2020). Mais... pas d'annonce de collectif budgétaire de la LFSS (loi de financement de la Sécurité sociale) pour augmenter les budgets, pas de chiffrage pour les augmentations de salaire du personnel hospitalier et médico-social.

Il ouvre le 25 mai 2020, une concertation, le « Ségur de la Santé », censée réunir le gouvernement, les organisations syndicales et les collectifs autour de 5 axes énoncés par le 1er ministre : « reconnaissance pour nos soignants, investissement massif, agilité retrouvée, organisation territoriale, modernisation par le numérique », le tout piloté par Nicole Notat ! Quel symbole !

Mais tout en précisant de façon pernicieuse que « *la question du temps de travail n'était pas un tabou et*



que la crise exige de nous, non pas de changer de cap mais de changer de rythme ».

D'emblée les dés sont jetés, on n'abandonne pas la loi Buzyn « Ma santé 2022 », qui est un plan de destruction de l'hôpital public, en particulier des hôpitaux de proximité, et rien n'interdit de revenir sur les 35 heures à l'hôpital, autrement dit « travailler plus avec du personnel complètement usé » !

Ce « Ségur » est une énième tromperie du gouvernement Macron, le mot négociation étant d'ailleurs absent de la méthodologie. En quoi est-ce si compliqué d'agir dès maintenant en débloquent en urgence 10 milliards d'euros pour l'augmentation des salaires, pour le rattrapage de l'Ondam (objectif national de dépenses de l'assurance maladie) afin de revenir à l'existant déjà insuffisant, pour rouvrir des lits et racheter du matériel ?

Parce que le but de l'action gouvernementale est d'utiliser cette pandémie pour achever définitivement la Sécurité sociale. Les conséquences économiques et sociales du confinement vont assécher, mé-



caniquement, brutalement et dans des proportions jamais connues, les ressources de la Sécurité sociale, et donc de l'Assurance maladie qui finance l'hôpital public !

Le logiciel ultra-libéral du gouvernement Macron n'a pas changé et personne n'est dupe quant à la réalité de ses orientations politiques. Seul un puissant rapport de forces pourra contrecarrer ses plans néfastes. Les mobilisations vont se poursuivre ; déjà deux journées nationales de mobilisation sont annoncées les 30 juin et 14 juillet, et les « mardis de la colère » dans les hôpitaux vont continuer. Faisons en sorte qu'elles soient à la hauteur de cet enjeu de société que représente la Santé et notre système de protection sociale et construisons partout où c'est possible des rassemblements populaires autour d'objectifs politiques qui font du commun. Le PCF peut le faire. ✪

Maryse Montangon

responsable collectif Santé, protection sociale, membre du CEN

Le dernier tour, les dernières heures, les derniers gestes

Dans ces élections municipales si particulières, où le deuxième tour devient presque une nouvelle élection à part entière, les derniers jours et les dernières heures seront cruciaux. C'est le moment où des mois d'engagement militant acharné de terrain doivent se cristalliser concrètement par une majorité de bulletins de vote dans l'urne. A cet instant de campagne il est nécessaire de poursuivre les objectifs suivants : transformer notre capital de contacts, d'appels à voter en bulletins dans l'urne pour notre liste, mobiliser nos soutiens qui ont les réseaux de sociabilité les plus larges dans la commune pour gagner des indécis.

D'élection en élection, un nombre de plus en plus important d'électeurs découvrent l'existence du scrutin dans les derniers jours et prennent leur décision de voter ou pas et pour qui dans les dernières heures. Souvent, c'est l'arrivée dans leur boîte aux lettres des professions de foi et des bulletins de vote qui déclenche l'intérêt pour le scrutin et le processus de choix.

Ce constat général est d'autant plus vrai que ce deuxième tour a été de fait déconnecté du premier et que depuis, les situations du monde, de la France et de sa commune ont été profondément bouleversées. L'abstention exceptionnelle du premier tour peut fort bien se prolonger au deuxième tour, voire même s'amplifier. Dans chaque tête, il y a la peur pour sa santé et celle de ses proches, pour son emploi et l'avenir de ses enfants et parents, il y a la colère face à l'incurie et aux mensonges du pouvoir, il y a un sentiment d'être abandonné par l'État, il y a aussi la demande de sécurité sociale au sens général du terme et de services publics protecteurs. Il n'y a rien d'automatique à ce que ces sentiments entremêlés se concrétisent par un vote en faveur de nos listes, nous devons argumenter, convaincre, politiser et remettre la mairie au centre du village : c'est-à-dire le besoin de services publics municipaux forts et protecteurs



C'est pourquoi il nous faut reprendre la liste de tout nos contacts et nos appels à voter, pour s'assurer nom par nom, de manière individualisée, qu'ils iront bien au bureau de vote, qu'ils mettront le bon bulletin, et leur donner les deux ou trois arguments qui peuvent leur permettre de convaincre des personnes de leur entourage de faire de même. Le contact physique, le coup de téléphone personnalisé, les textos ou les courriels émanant d'une personne physique identifiée sont à privilégier plutôt que les envois de masse impersonnels.

Il est nécessaire, de plus, de s'assurer que les gens pourront bien se rendre au bureau de vote, les rassurer sur le risque de contamination par le coronavirus et leur proposer, s'il y a problème, des solutions : voiturage, accompagnement, et lorsque c'est encore possible vu les délais une procuration.



Pour les soutiens à notre liste dont le rayonnement social dans la commune ou le quartier est fort et peut permettre de gagner des indécis ou de transformer de potentiels abstentionnistes en électeurs de notre liste, il convient de les armer par un tract ou un argumentaire court et percutant résumant en quelques phrases les raisons cardinales de voter pour nous. On peut aller jusqu'à leur donner des objectifs chiffrés et/ou nominatifs de gains de voix.

Attention aux provocations de dernières heures de nos adversaires : préparer un dispositif de riposte, tout en ayant à l'esprit que le temps passé à polémiquer, en particulier sur les réseaux sociaux, avec nos adversaires est du temps perdu : nous ne les convaincrons pas et ils ne nous convaincront pas. Mieux vaut dépenser notre énergie à conforter et gagner des voix.

Le vendredi minuit il convient de figer tout le dispositif internet : site, blog, facebook, twitter jusqu'à dimanche 20 h. Le samedi, si les diffusions de tracts sont interdites comme les envois de masse de courriels ou de textos, rien n'empêche les déambulations ostentatoires, de vendre *l'Huma*, de s'exprimer sur d'autres sujets politiques que les municipales et de faire des rencontres interpersonnelles...

Beaucoup va se jouer dans les jours et heures, c'est le moment de donner le dernier coup de collier pour que notre pays puisse bénéficier du plus grand nombre possible d'élu·e·s et de maires communistes. ☆

Yann Le Pollotec

membre du CN, adjoint au secteur Élections

Le droit de manifester est une liberté fondamentale

Le droit de manifester est une liberté fondamentale qui, depuis 1935, s'exerce par simple déclaration.

En raison de l'émergence d'un nouveau coronavirus, responsable de la maladie Covid-19, la loi du 23 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire, prorogée jusqu'au 10 juillet 2020, et prévoyait l'interdiction de déplacement hors du domicile sous réserve d'exceptions limitativement énumérées.

Un décret du 11 mai, puis celui du 31 mai prescrivent des mesures moins contraignantes, mais maintiennent l'interdiction de manifester sur la voie publique mettant en présence de manière simultanée plus de 10 personnes. Ainsi, l'amélioration de la situation sanitaire n'a pas conduit le déconfinement du droit de manifester.

Saisi par plusieurs associations et syndicats, le Conseil d'État (CE) a rendu un arrêt le 13 juin dernier aux termes duquel il relève que l'article 3 du décret du 31 mai porte une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de manifester, dès lors qu'il présente un caractère général et absolu à l'égard des manifestations sur la voie publique et ne peut être regardé comme une mesure nécessaire et adaptée, ni proportionnée à l'objectif de préservation de la santé publique qu'il poursuit. Le CE a aussi rappelé que les lois existantes permettaient suffisamment de garantir la population contre l'épidémie. Moins de 2 jours plus tard, un nouveau décret est venu instaurer un régime d'autorisation de manifester, totalement inédit. Il soumet le droit de se rassembler à une autorisation préalable des autorités. La liberté de manifester ne doit pas dépendre de la seule volonté du pouvoir exécutif sous le faux prétexte de la crise sanitaire ! Avec ce nouveau décret qui contredit le CE, le gouvernement instaure un régime d'interdiction, en prévoyant la possibilité pour les préfets d'autoriser les manifestations sur la base de critères non précisés, il cherche à étouffer la démocratie. Enfin, le projet de loi « organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire », débattu à l'Assemblée nationale, prolonge en réalité l'état d'urgence pendant une nouvelle période de 4 mois, au cours de laquelle l'exécutif continue à avoir des pouvoirs exceptionnels attentatoires aux libertés publiques, alors qu'est supprimée dans le même

temps une bonne part du contrôle parlementaire.

Un risque important de contamination du droit commun par des dispositifs dérogatoires doit être fermement dénoncé. Ainsi, ce projet de loi continue à encadrer la liberté de manifester et de se rassembler. On a du mal à comprendre ce qui justifie cette limitation, alors qu'on peut à présent se déplacer, aller travailler, se rendre dans un restaurant, que 5 000 participants peuvent se rendre dans un stade...

C'est dans ce contexte que la manifestation parisienne contre le racisme et les violences policières, qui a eu lieu le jour même où le CE rendait sa décision, n'a pas pu se dérouler normalement en raison de l'attitude in-

justifiée du préfet Lallement, qui n'a pas permis aux manifestants de suivre leur parcours et les a massés place de la République.

D'autres manifestations ont depuis lors eu lieu, pour la santé notamment, avec des violences qui ont été dénoncées. Il n'est pas admissible, à l'heure où la vie reprend à peu près partout son cours normal, qu'il continue à y avoir des limitations injustifiées à la démocratie, au mouvement social et à la liberté de manifester. ☆

Annie Cyferman
avocate



Le Conseil constitutionnel rappelle que la liberté d'expression est une liberté fondamentale

Dans une décision du 18 juin, le Conseil constitutionnel a censuré la proposition de loi Avia, présentée par la députée LREM, qui était censée « mettre fin à la haine en ligne ». Les membres du Conseil ont déclaré non-conforme à la Constitution l'article 1er du texte, qui détaillait la manière dont les plateformes doivent retirer les contenus illégaux.

En effet, si le Conseil réaffirme que la Constitution permet au législateur de réprimer les abus de la li-

berté d'expression, il souligne que cette atteinte doit se faire de manière adaptée, nécessaire et proportionnée aux objectifs poursuivis.

Une obligation que ne respectait pas la loi Avia, dans la mesure où les contenus haineux devaient être identifiés et retirés par les plateformes dans un délai d'une heure, laissant la détermination du caractère illicite des contenus en cause soumise à la seule appréciation de l'administration.

Certaines dispositions du texte

pouvaient, par ailleurs, inciter les opérateurs de plateformes en ligne, à retirer les contenus qui leur sont signalés, dans un délai particulièrement bref, ne permettant pas la saisine d'un juge.

Le PCF se félicite de cette décision, qui censure à la hache cette proposition de loi liberticide et rétablit la liberté d'expression, ainsi que le droit à un recours effectif.

Cette décision sanctionne la majorité parlementaire qui, malgré la dénonciation, depuis un an, par les associations, les syndicats, d'un

texte dangereux et inutile, a fait le choix de maintenir un texte attentatoire aux droits fondamentaux. Après l'état d'urgence sanitaire et les violations du droit de manifester sanctionnées par le Conseil d'État, le gouvernement démontre sa volonté de bâillonner le mouvement social.

Le PCF, qui s'est opposé à toutes ces législations, salue cette décision qui est une grande victoire pour les libertés. ☆

A. C.

Coopératives

Aider les travailleurs dont l'entreprise est menacée de fermeture à lutter pour sauver leurs emplois en passant par la case coopérative. C'est un objectif que s'est fixé la commission Économie sociale et solidaire du PCF (<http://ess-pcf.fr>).

Dans le sillage de la crise du Covid-19, combien d'entreprises TPE, PME, PMI sont sur le point de fermer, mettant salariés (et parfois patrons) sur la paille ? Combien seront reprises par des prédateurs pour être délocalisées, fermées, dépouillées ? Les transformer en coopératives, scop ou scic, c'est la meilleure des résistances. Pourquoi ? Et comment ? Le numéro spécial *Crise du Covid de Cooperactif*, le journal de la commission ESS du PCF, rassemble à la fois les arguments montrant que c'est une bonne solution, et les méthodes pour y parvenir¹.
<https://esspcf.files.wordpress.com/2020/05/coopecc81raktif-05-06-2020-2.pdf>

Nous sommes convaincu·e·s que la reprise des entreprises menacées, sous forme de sociétés coopératives, sera à la fois la plus efficace des résistances à leur disparition, et une étape possible vers une démocratie à l'entreprise qui peut transformer le sens du travail et donner un élan démocratique aux territoires. Ces entreprises sont un levier du changement que nous souhaitons, du « communisme déjà là ».

Nombreux sont les salariés qui ignorent l'intérêt d'un passage en coopérative, et les possibilités de sauter le pas. Et pourtant, nombreux sont les outils qui leur permettraient d'en voir l'intérêt et de réussir ce passage. En particulier, les coopératives sont solidaires entre elles et disposent d'outils de financement qui leur sont spécifiques.

Une comparaison des chiffres liés aux transferts d'entreprises, par rapport au montant des aides et indemnités liées au chômage, à la réinsertion et la création d'emplois, montre à la fois la possibilité de rachat par les salariés sous forme coopérative, et l'intérêt d'un plan massif de reprises d'entreprises sous cette forme, face au gâchis financier et humain du chômage. Et nombreuses sont les réussites : Scop-Ti évidemment, mais aussi l'imprimerie Hélio Corbeil, l'usine Ceralep, la Librairie des volcans, la SPM (société pyrénéenne de métallurgie), la Belle Aude et bien d'autres encore.

Voilà pourquoi nous avons souhaité mettre à disposition des salariés,



avec ce numéro spécial de Cooperactif, un **outil de création d'une coopérative**. Ils y trouveront les arguments et les questions qu'ils peuvent se poser, les chiffres, les règles, les outils, les ressources, disponibles pour les aider, pour répondre aux questions essentielles : Scop/Scic, CAE, quel intérêt pour votre entreprise ? Scop ou Scic, laquelle choisir ? Quelles obligations légales pour créer votre coopérative ? Comment la financer ?

Comment utiliser ce numéro spécial, à qui est-il destiné ?

En priorité, il est destiné aux travailleurs·euses des entreprises menacées de fermeture, qui vont être si nombreuses dans la période actuelle. **Mais encore faut-il que ces salariés en aient connaissance !**

Comment les toucher ? Les élus des collectivités territoriales peuvent jouer un rôle de veille important, pour déceler à temps les entreprises menacées sur leur territoire et discuter avec les travailleurs de la possibilité d'une transformation en coopérative.

Comment les aider à résister en réalisant leur projet ?

En effet, en particulier dans le cas d'une entreprise mise en faillite, la lutte est difficile. Il faut une équipe déterminée et soudée, un environnement (élus locaux, familles, citoyens du territoire) prêt à se battre, à soutenir le projet. C'est là que le rôle des militants devient important. Quelquefois les tribunaux de commerce et les élus locaux de droite préfèrent le candidat le « plus disant », celui qui apporte le plus gros chèque, quitte ensuite à fermer, délocaliser... Un cas emblématique est celui de l'usine de Plaintel qui produisait des masques, fermée par le propriétaire anglais Honeywell qui a ordonné la destruction des machines fin 2018. Un projet de reprise en Scic a été combattu par le député-maire LR Marc Le Fur au profit d'un repreneur qui promet de l'argent (qui est en fait les subventions publiques et les prêts bancaires à bas taux). Une lutte politique et syndicale, impliquant les acteurs de tout le territoire a fini par gagner. Le projet coopératif de Scic (scop22), soutenu par les conseils régional, départemental et des élus locaux va bientôt aboutir. Il ne fait pas que sauver les emplois détruits. Il a une utilité sociale en contribuant à l'indépendance sanitaire de la France, sans risque de délocalisation. Il implique les collectivités locales et réunit plusieurs partenaires : les salariés d'abord, les collectivités locales, les clients (hôpitaux, fédérations professionnelles...), les institutions (mutuelles...), les citoyens.

Dans le cadre de la très brève campagne municipale, notre document a pour ambition d'aider les candidats à proposer des solutions crédibles là où il y a déjà des entreprises à défendre. Mais dans toute la période actuelle, bien au-delà des élections, **sauver des entreprises en les transformant de façon démocratique est une tâche politique** qui peut concerner tous les communistes, les élus territoriaux en tête. ✪

Janine Guespin
Collectif ESS

Amérique latine et Caraïbes

En pleine pandémie, la crise politique s'aggrave

Depuis plusieurs jours, l'OMS continue d'alerter sur la propagation du coronavirus, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Brésil reste le pays où la pandémie est très inquiétante et au moment où la France accentue le déconfinement, la Guyane, territoire français à proximité du Brésil, pourrait être en grande difficulté sanitaire et se « reconfiner » dans les jours qui viennent.

Cette crise sanitaire est malheureusement aggravée par une crise politique, une crise sociale dans beaucoup de pays, et la période est marquée par des tentatives autoritaires de plusieurs gouvernements.

Comme dans le monde entier, la pandémie accélère et aggrave les difficultés sociales et les profondes inégalités. Les mouvements sociaux ont repris dans plusieurs pays et se transforment parfois en « émeute de la faim » comme au Chili où des personnes défient les mesures de confinement en disant « plutôt mourir du virus que mourir de faim ».

Au Chili, le président Pinera, incapable de répondre aux besoins de la population, a choisi les actes d'autorité en permettant, par exemple, à un pseudo tribunal constitutionnel, la destitution du député communiste, Hugo Gutiérrez. La crise sanitaire a interrompu le débat sur les modalités de changement de constitution sans nouvelle date pour le référendum mais n'a pas interrompu la volonté de sanction envers les « leaders » des mouvements féministes qui avaient montré leur force lors de la marche à Santiago en mars 2020.

En Équateur, Lenin Moreno montre la même volonté d'utiliser la crise sanitaire pour faire preuve d'autoritarisme en imposant des mesures contre la volonté de l'Assemblée nationale. À Quito, des mouvements de protestation ont eu lieu en pleine pandémie et cela malgré l'état d'urgence pour dénoncer la baisse du budget de l'éducation publique.

La Bolivie, moins touchée par la pandémie, vit maintenant depuis six mois dans une confusion politique totale où la sénatrice faisant fonction de présidente refuse pour l'instant de fixer une nouvelle date pour les

élections générales qui devaient avoir lieu en mai.

Et que dire du Brésil, où le président d'extrême droite continue les provocations en prenant des bains de foule, en autorisant les manifestations d'extrême droite, en limogeant deux ministres de la santé, en essayant d'attaquer en justice les actions des gouverneurs qui tentent de prendre des mesures pour protéger la population du virus, en nommant un nouveau chef de la police pour essayer de couvrir son clan de toute attaque pour corruption, en attaquant la liberté de la presse et des médias, y compris des journaux de droite qui lui étaient plutôt favorables !

Le ministre des Affaires extérieures du Brésil, Ernesto Araujo, a même dit que l'OMS était le premier pas vers la construction de la solidarité communiste planétaire (...), comme si affronter le coronavirus ne suffisait pas, il faut affronter aussi le « comunavirus ».

Il est évident que toutes ces déclarations ont un objectif électoral, car le pays va vivre son premier test électoral depuis l'arrivée de Bolsonaro au pouvoir avec des municipales en novembre. D'ailleurs, la semaine dernière, le PCdoB a lancé un nouvel appel à la constitution d'un front large pour la démocratie, pour résister aux attaques de Bolsonaro et son clan. Le chaos politique se mélange aussi à la crise sanitaire et à la grande pauvreté en Haïti et en République dominicaine avec des élections qui sont repoussées à des dates ultérieures.

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) avait publié un rapport, au début de la pandémie, craignant une profonde régression sociale et un retour massif de la grande pauvreté. Cette commission appelait à la solidarité et à la mobilisation pour garantir l'accès aux soins, à l'alimentation, à l'énergie, aux médicaments, à l'eau.

On ne peut que constater pour l'instant la véracité de ce rapport et aussi l'incapacité actuelle de solidarités entre les différents pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour lutter contre la propagation du virus. On peut aussi compléter ce rapport en exposant l'aggravation de la crise poli-

« Pour que la démocratie vive en Amérique latine et aux Caraïbes. »



tique et du retour des volontés d'autoritarisme de certains dirigeants. Le Parti communiste français affirme de nouveau toute sa solidarité et son soutien aux forces communistes, progressistes, aux groupes syndicaux, féministes, aux mouvements de jeunesse, aux mouvements LGBT qui organisent la solidarité, qui luttent pour que la démocratie vive en Amérique latine et aux Caraïbes. ☆

Cécile Dumas

responsable adjointe du secteur international du PCF



Débat organisé par le secteur international du PCF
diffusion sur @pcfmonde
à partir 12H30

Vendredi 26 juin

Crises, conflits, mouvements sociaux au Moyen-Orient
analyses et perspectives
avec

Véra Polycarpou, responsable du secteur international de AKEL

Pascal Torre, responsable adjoint du secteur international du PCF

Animé par **Arthur Diot**

Le MJCF a organisé sa propre semaine des fiertés

Cette année, les marches des fiertés ont été annulées ou reportées pour cause de confinement. Pourtant, l'actualité est brûlante avec le nouveau report à la fin du quinquennat de l'ouverture de la PMA pour toutes et tous. L'année 2019 est marquée par une augmentation de 36 % des agressions LGBTIphobes par rapport à 2018.

Les débats qui ont traîné en longueur sur la PMA pour toutes et tous et la tribune offerte aux opposants à l'égalité ont participé à cette recrudescence et cela a été dénoncé à maintes reprises par les associations LGBTI. En repoussant une nouvelle fois l'adoption de la loi, le gouvernement méprise les personnes LGBTI.

Malgré l'annulation des marches des fiertés, auxquelles le MJCF participe chaque année, il nous paraît essentiel de pouvoir porter nos revendications pour les droits LGBTI. C'est dans ce sens que nous avons fait le choix d'organiser une "Semaine des Fiertés". Celle-ci s'est déroulée du 15 au 21 juin.

Tout au long de la semaine, nous avons occupé l'espace sur le terrain et les réseaux sociaux afin de poser au sein du débat public nos revendications sur les droits LGBTI et être identifiés sur ces enjeux.

Nous avons fait le choix de nous focaliser autour d'une revendication : Procréation médicalement assistée pour toutes et tous. L'égalité des droits n'étant toujours pas au rendez-vous :

- Des milliers de femmes, parce qu'elles sont lesbiennes ou célibataires, n'ont toujours pas accès à la PMA et attendent depuis des années de pouvoir réaliser leur projet parental. L'actualité récente nous a par ailleurs donné raison sur le choix de notre mot d'ordre avec le récent report des débats parlementaires sur le sujet.

- Les débats sur l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires ont traîné en longueur, et les propos homophobes de celles et ceux qui s'opposaient à l'égalité ont été largement médiatisés, participant à une augmentation des LGBTIphobies. Ce sont d'ailleurs les lesbiennes qui sont le plus victimes d'agressions dans l'espace public. Cette année, plus de la moitié des agressions lesbophobes (58 %) dans les lieux publics visaient des femmes et leurs compagnes.

Le confinement et les interdictions des marches des fiertés nous ont obligés à réfléchir nos actions. Le MJCF a fait le choix d'actions médiatiques et de communiquer largement sur les réseaux sociaux.



Tous les jours de la semaine, des visuels et vidéos sur la gratuité de la PMA pour toutes et tous ont rythmé l'animation de nos réseaux sociaux. À l'activité sur les réseaux sociaux se sont ajoutées les actions médiatiques au sein des fédérations du Mouvement. Des déploiements de banderoles et la diffusion de tracts ont été organisés autour de nos revendications sur la PMA. En plus de ces actions, nous avons publié sur les réseaux sociaux des séries de visuels et vidéos mettant en avant nos revendications pour cette semaine.

Malgré les interdictions et report de manifestations, le MJCF a revendiqué avec force que l'égalité ne devait pas attendre. ☆

Jeanne Pechon

coordinatrice à la Vie des départements du MJCF

PCF SOUSCRIPTION (cliquez)

Cette contribution est essentielle au fonctionnement du PCF et à son intervention dans le débat politique traversé par une large et profonde colère sociale. C'est un enjeu démocratique majeur à l'heure où tout est mis en œuvre pour réduire le débat politique au face-à-face Macron-Le Pen.



Je verse : € **Ma remise d'impôt sera de 66 % de ce montant.**

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL Ville

Chèque à l'ordre de "ANF PCF"

2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris Cedex 19